

Etablissement annuel du tableau des experts près la CAA de Nantes et les tribunaux administratifs de son ressort.

Bilan des inscriptions au 2 décembre 2019 – SYNTHÈSE- voir tableaux en annexe

Le tableau pour l'année 2019 compte 168 experts inscrits représentant 496 inscriptions (*un même expert peut être inscrit sous plusieurs rubriques*).

75 % des rubriques comportent au moins un expert inscrit.

L'état des lieux des inscriptions met en exergue un double constat déjà identifié, à savoir :

- d'une part, une forte représentation, assez logique, de la rubrique Bâtiment Travaux publics (57% des inscriptions totales), tout particulièrement la spécialité C1-2 (Architecture, ingénierie).
- d'autre part, une sous-représentation des spécialités Santé (7% du total des inscriptions), tout particulièrement la rubrique F-1 Médecine avec seulement 16 inscriptions sous les spécialités de F-1 à F.1-27 à savoir neurologie, cardiologie, cancérologie, pédiatrie et seulement 12 inscriptions s'agissant de la rubrique Chirurgie.

Sur le plan territorial, force est de constater que les ressort des tribunaux administratifs de Rennes et de Nantes, soit les compagnies de Rennes et d'Angers, concentrent 75 % des 168 experts inscrits. Une disparité territoriale encore plus forte apparaît selon les spécialités. Ainsi, le ressort du tribunal administratif d'Orléans ne compte que 6% et 7% des inscriptions respectivement sous les rubriques de C1-1 à C.1-30 (Bâtiment – Travaux publics – Gestion immobilière) et la branche F (Santé). Certaines spécialités (ex nuisances, pollutions agricoles) ne comportent aucun expert relevant des TA de Caen et Orléans

Bilan des désignations d'experts – SYNTHÈSE- voir tableaux en annexe

Les tribunaux administratifs ont ordonné au total **1 096** désignation d'experts pour l'année 2018 (*hors CAA Nantes – uniquement 3 désignations pour l'année 2018 sous la rubrique F*).

Le détail de ces désignations permet de souligner les points saillants suivants :

- Nature des désignations :

S'agissant du TA Rennes : **233** désignations dont 148 référés instruction et 85 référés constat
S'agissant du TA Orléans : **216** désignations dont 96 sous la seule spécialité C.01.02 « Architectes » principalement pour des IMR (64 périls imminents) et 68 sous la branche F. « Santé ».

S'agissant du TA de Caen : **117** désignations dont 72 au titre des périls imminents et 39 pour des expertises médicales

S'agissant du TA de Nantes : **530** désignations dont 97 référés constat (68 IMR), 373 expertises liés à des désordres (marchés publics) ou dommages (TP), 60 expertises dans la matière Santé.

La prééminence des rubriques C et F est confirmée.

- Origine des experts désignés

Pour des motifs d'indisponibilité ou d'absence d'expert inscrit sur la spécialité recherchée, 90% des experts désignés par le TA d'Orléans sont extérieurs au tableau de la CAA de Nantes. De même manière le TA de Caen a désigné dans 28% des cas des experts hors liste pour des expertises dans les spécialités Santé. Un même constat est relevé par la TA de Nantes (non quantifié)

A contrario, les experts désignés pour les référés constats dont IMR sont quasi exclusivement issus de la liste de la Cour

- Les besoins non couverts par le tableau

C'est-à-dire des désignations relevant de rubriques pour lesquelles le tableau de la cour **n'a aucun expert inscrit (identifié en gras dans le texte)** ou un seul :

Rubrique F santé

- **Cancérologie**
- **Cardiologie**
- **Hématologue**
- **Radiologue**
- Gynécologie
- **Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique**
- Chirurgie orthopédique traumatologie
- **Psychiatrie**
- **Ophtalmologie**
- **Gastro-entérologie**
- **Néonatalogie**
- **Neuropédiatrie – neurochirurgie-**
- Rhumatologie

Etc....

La problématique du nombre d'experts sur la liste CAA est confirmée.

Pas de difficultés sous les rubriques C (Bâtiment) et D (Economie Finances), A (agriculture, plus particulièrement les expertises foncières) voire E (industrie- *données insuffisantes*)

Les rubriques B, (arts, sports...) et G (médico-judiciaire, investigations scientifiques, armes), H interprétariat n'ont pas fait l'objet de désignation.